

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 juillet 2022
Convocation faite
Le 20 juillet 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{mes} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Jean GUION), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-07-143 Entrée de la Commune de REVIN au capital de la SPL Rives de Meuse : vente d'une partie des actions de la Communauté à la Commune

Considérant la demande de la Commune de Revin, par courrier du 09 mai 2022, d'entrer au capital de la SPL Rives de Meuse, et d'acquérir le même nombre d'actions que les Communes adhérentes, à savoir 1 012 actions, à 10 € l'unité soit 10 120 €,

Considérant que, depuis la création de la SPL, le principe que toute nouvelle intégration se fait par la vente d'actions détenues par la Communauté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** de vendre 1 012 actions, à 10 € l'unité à la Commune de Revin,

* **valide** la nouvelle répartition suivante du capital de la SPL Rives de Meuse,

Actionnaires	Montant total du capital : 450 000 €	Nombre total d'actions souscrites (Valeur nominale 10 €)	Répartition finale du capital en %
CCARM	338 680	33 868	75,26
GIVET	10 120	1 012	2,249
FUMAY	10 120	1 012	2,249
HAYBES	10 120	1 012	2,249
VIREUX- WALLERAND	10 120	1 012	2,249
VIREUX- MOLHAIN	10 120	1 012	2,249
HARGNIES	10 120	1 012	2,249
CHOOZ	10 120	1 012	2,249
SIVOS	10 120	1 012	2,249
FROMLENNES	10 120	1 012	2,249
RANCENNES	10 120	1 012	2,249
REVIN	10 120	1 012	2,249
TOTAL	450 000	45 000	100

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions et d'en informer la SPL.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

